

Présents : Mesdames SORLI Nelly, POMAREDE Marie-Aimée, GINESTES Marie-Line, SALVADOR Sylvie, FABRE Fabienne, RAMOUILLET Catherine, REBEJAC Sophie, THIEULE Sabine.
Messieurs GAIRAUD Robert, DURBAN Laurent, ORTIZ Gérard, STEKELOROM Claude, BONNEFOUS Bernard, CASANOVA Loïc, MOULINOT Robert, ICHE Bernard, AMOROS Antoine, BAYARRI Olivier.

Absents : Mme LE MINIHI Marjorie.

Procurations : Mme LE MINIHI Marjorie à M. ORTIZ Gérard

Mlle GINESTES Marie-Line a été nommée secrétaire.

En tout début de séance, M. le Maire distribue la copie du PV du précédent Conseil Municipal du 15 Avril 2014 qui s'est tenu dans la salle du Conseil à la Mairie.

M. le Maire précise que désormais chaque membre du Conseil recevra copie du PV du précédent conseil en même temps que la convocation au prochain Conseil Municipal afin d'en prendre connaissance avant la séance.

Aucune observation n'a été formulée par les membres du Conseil Municipal.

I – Prémption sur la vente de l'immeuble sis 18 Rue des Riches

Le Conseil, à la majorité moins une abstention (Mme THIEULE Sabine) accepte de préempter pour l'acquisition de l'immeuble sis 18 Rue des Riches au prix de vente fixé par le propriétaire et porté sur la déclaration d'intention d'aliéner envoyée par le Notaire, soit 75000€.

II – Subventions aux associations :

Le Conseil approuve les propositions de vote de subventions aux différentes associations pour un montant total de 12900€. Les conseillers municipaux, membres d'associations, n'ont pas participé aux débats ni au vote des subventions accordées à leur association.

III – Election des membres à la commission d'appel d'offres :

Scrutin de liste à bulletin secret.

Sont élus avec 18 voix pour et 1 bulletin blanc: MM. DURBAN, ICHÉ et MOULINOT en qualité de titulaires et Mmes RAMOUILLET, POMARÉDE et M. CASANOVA en qualité de suppléants

IV – Indemnité de conseil du Trésorier Payeur Municipal de MARSEILLAN :

Le Conseil accepte, à l'unanimité, d'attribuer cette indemnité au trésorier au taux de 100%

V – Mise à disposition d'un terrain au Syndicat Mixte d'Etudes et de travaux de l'Astien :

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du S.M.E.T.A d'une parcelle sise Lieu-dit Bas-Peyrille cadastrée section H n°40.

VI – Informations diverses :

- Les travaux du surpresseur débuteront le 2 juin
- Elections européennes du 25 mai : M. le Maire invite les élus à faire connaître leurs disponibilités au secrétariat de la Mairie en début de semaine 21 afin d'organiser les bureaux de vote.